

# LYCEE JOFFRE

## PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28.03.2022 ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

**Acte n°32** : Le conseil approuve sans réserve le compte financier 2021 du lycée Joffre.

**Acte n°33** : Le conseil affecte le résultat du compte financier 2021 :

- Service général : -22 813,30 €
- Service de restauration et d'hébergement : -112 800,96 €
- Service Académique du Matériel Scientifique : -3 828,81 €

**Acte n°34** : Le conseil autorise la sortie de d'inventaire proposée pour des biens inexistants ou obsolètes et destinés au rebut.

**Acte n°35** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer avec Mines-Ponts pour l'organisation de la session 2022 du concours d'accès à cette école.

**Acte n°36** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec CCINP pour l'organisation de la session 2022 du concours d'accès à ce groupement d'écoles.

**Acte n°37** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile pour l'organisation de la session 2022 du concours d'accès à cette école.

**Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.**

**Publication du 4 mars 2022 au 3 mai 2022.**

Le Proviseur

Catherine GWIZDZIEL

